

Centenaire du Kursaal - Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'ensemble du Kursaal restauré en 1982 est un élément important de la Ville.

Construit en 1893, il a connu des situations diverses et en tout cas, a marqué profondément la vie des Bisontins.

Diverses manifestations viennent de s'y dérouler pendant une douzaine de jours et ont rappelé les différentes activités qui ont eu lieu en ces murs depuis leur construction : bals, concerts, théâtre, combats de catch, cirque, opérettes...

Le programme très éclectique s'adressait à tous les âges : des spectacles pour enfants, de même qu'une matinée 3^{ème} âge et plusieurs soirées grand public.

Deux éléments méritent d'être particulièrement signalés, car ils ont eu pour objectif d'associer réellement les Bisontins à cette fête, par la présentation :

- d'un concert de l'Orchestre Philharmonique de Besançon, ensemble formé essentiellement de musiciens amateurs ; ce fut la soirée d'ouverture,

- d'une pièce de théâtre placée sous la direction de Jacques VINGLER avec la participation d'amateurs et groupes locaux qui s'est attachée à retracer, de façon humoristique et insolite, l'histoire du Kursaal.

Pour réaliser l'ensemble de ces manifestations, le Comité des Fêtes de la Ville de Besançon a bien voulu apporter sa contribution.

Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à lui attribuer une subvention exceptionnelle de 250 000 F ; cette somme est à prélever sur le chapitre 945.252/article 691/00200 du BP 1993, imputation qu'il convient d'abonder par anticipation au vote du budget primitif.

Mme FOLSCHWEILLER : Je salue l'initiative prise pour la commémoration du centenaire du Kursaal et notamment l'organisation de la soirée mise en scène par Jacques VINGLER, qui a permis de faire participer 200 personnes de tous âges, de tous horizons. Une grande soirée populaire et très variée a été offerte aux Bisontins et leur a permis de découvrir toutes les richesses des associations culturelles de la Ville. On peut donc remercier Jacques VINGLER qui a fait vraiment un travail énorme.

De plus, j'aurais bien voulu, puisque vous nous demandez le vote d'une subvention de 250 000 F, ce n'est quand même pas une petite subvention, connaître le budget prévisionnel de cette soirée ; je crois qu'il y a eu beaucoup de contributions d'amateurs, et puisque toutes les soirées ont été payantes, je pense que ça aurait été intéressant d'avoir le budget prévisionnel et un bilan de la fréquentation pendant la semaine.

M. FOUSSERET : Je m'associe pleinement à l'hommage de Michèle FOLSCHWEILLER. 10 000 personnes ont assisté aux différents spectacles et la soirée préparée par Jacques VINGLER était effectivement très intéressante. Vous savez que les manifestations se sont terminées hier par les 24 heures de l'accordéon, réunissant 2 500 personnes entre samedi et dimanche. Le Comité des Fêtes nous transmettra bien entendu un bilan de l'ensemble des manifestations. Un commissaire aux comptes certifiera ce bilan.

Le budget global engagé comprenant par exemple la soirée organisée avec l'école de danse Denis BARES, la soirée POPECK qui, à elle seule, valait 90 000 F, la nuit de l'accordéon : 74 000 F, mode et création : 30 000 F, ce budget est approximativement de l'ordre de 650 000 F. Bien entendu, tout n'est pas arrêté, notamment les décomptes de la SACEM, les buvettes. Le Comité des Fêtes prendra une partie à sa charge pour environ 70 à 80 000 F et le reste sera financé par la subvention exceptionnelle de 250 000 F que nous vous demandons de voter ce soir. Mais bien entendu lorsque les comptes seront arrêtés, on vous les transmettra d'une façon très précise.

Pour répondre à la question posée par un collègue, le budget prévu était de 40 000 F pour la soirée Jacques VINGLER et il y a eu 16 300 F de recettes, ce qui faisait un coût pour cette soirée de 23 700 F. Ces chiffres sont approximatifs, tous les comptes ne sont pas encore arrêtés.

Mme FOLSCHWEILLER : C'était 325 entrées payantes pour la soirée VINGLER, ça fait 16 250 F, donc c'est bien !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On va demander au Comité des Fêtes de nous donner le bilan qu'on communiquera à l'ensemble du Conseil Municipal. Je crois que cette commémoration a été une réussite et il faut, peut-être, envisager d'utiliser dans d'autres formules le Kursaal, car c'est un lieu très populaire et je crois qu'effectivement comme pour les deux jours de l'accordéon -j'y suis allé, il y avait un monde fou qui chantait, qui dansait- il est intéressant de convier les Bisontins qui aiment la fête à de telles manifestations. On a un outil intéressant, il faut donc l'exploiter encore davantage.

M. FOUSSERET : Je crois aussi que ça nous a permis de constater un certain nombre de choses. Par exemple, nous pensions que le catch était encore très populaire à Besançon et en fait on s'aperçoit que le catch n'est plus aussi populaire. Les manifestations qui fonctionnent le mieux sont celles où participent effectivement des associations locales et je crois que c'est là autour qu'il faudra s'orienter.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Vie Associative et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.